

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL141

présenté par

M. Ciotti

-----

### ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en cas de menace imminente, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 18 subordonne l'utilisation de drones à l'existence de "menace imminente".

Le présent amendement propose de supprimer l'exigence d'une menace imminente: les besoins de l'ordre public, de la défense et de la sécurité nationale suffisent à justifier l'utilisation de ces drones.